



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-113

L'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de Dreux (Éducation)

7.5

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMEN, Christophe LE DORVEN, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean-Michel POISSON, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Talal ABDUL-KADER, Caroline VABRE

Pouvoirs

Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Philippe RIVE donne procuration à Christophe LE CICLE, Nadine CHOLIN donne procuration à Asma SHAHZAD, Véronique JULIE donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Caroline SIMOES donne procuration à Mattis AIT-MOUHOUB, Nelson FONSECA donne procuration à Sabine FRETEY, Hakan YILDIZ donne procuration à Halima TAIBI, Youssef LAMRINI donne procuration à Jean LESPINAS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

L'Espace Numérique de Travail (ENT) offre plusieurs fonctionnalités essentielles pour les acteurs de la communauté éducative :

- Pédagogie et administratif : outils pour l'organisation et le suivi scolaire.
- Ressources numériques adaptées : accès à du contenu spécifique pour les enfants.
- Communication et information : liens facilités entre école, familles et collectivités.
- Échanges et collaboration : interactions entre élèves, enseignants, parents.

Depuis la rentrée 2022/2023, la ville de Dreux assure la prise en charge du financement de l'ENT pour les écoles volontaires.

En 2025/2026, 19 écoles ont bénéficié de ce dispositif.

Pour la rentrée suivante 2026/2027, les écoles ont exprimé leur souhait de poursuivre leur adhésion à un ENT.

Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre et d'étendre la prise en charge par la Ville, afin de garantir l'égalité d'accès au numérique éducatif pour l'ensemble des écoles.

Vu l'avis de la commission éducation, jeunesse, famille, solidarités, cohésion sociale, sécurité et prévention

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la prise en charge par la Ville d'un abonnement annuel à un Espace Numérique de Travail (ENT) pour les écoles à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion aux ENT proposés par les éditeurs ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance



Madame Marie-Françoise SCAVENNEC



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le